



COMMENT PARTICIPER A L'ASSEMBLEE GENERALE ?

Le droit de participer à l'Assemblée Générale, de s'y faire représenter ou de voter par correspondance, est subordonné à **l'enregistrement comptable** de titres au nom de l'actionnaire, trois jours ouvrés, zéro heure, heure de Paris, avant l'Assemblée, soit **le 27 mai 2013**.

▪ Vous souhaitez assister à l'Assemblée

Si vos actions sont inscrites au porteur :

C'est à vous de vous manifester auprès de votre intermédiaire financier afin qu'il puisse établir **votre attestation de participation** constatant l'enregistrement comptable de vos titres.

Cette attestation devra :

- ⇒ soit nous être adressée par courrier à l'adresse suivante : Burelle SA, Services Actionnaires, 1 rue du Parc 92593 Levallois cedex ;
- ⇒ soit nous être remise le jour de l'Assemblée.

Si vos actions sont inscrites au nominatif :

Il vous suffit d'être inscrit en compte nominatif dans le registre des actionnaires de Burelle SA 3 jours ouvrés, zéro heure, heure de Paris, avant l'Assemblée soit **le 27 mai 2012**.

▪ Vous ne souhaitez pas assister à l'Assemblée

Vous pouvez participer aux votes en remplissant le formulaire de vote par correspondance ou par procuration, disponible sur le site internet de Burelle SA www.burelle.fr sous l'onglet «Espace Actionnaires - Assemblée Générale».

Si vos actions sont inscrites au porteur :

Remplissez et signez le formulaire et adressez-le à votre intermédiaire financier. Celui-ci enverra **une attestation de participation** au Service des Actionnaires de la Société accompagnée de votre formulaire rempli.

Si vos actions sont inscrites au nominatif :

Remplissez et signez le formulaire et adressez-le par courrier à l'adresse suivante : Burelle SA, Services Actionnaires, 1 rue du Parc 92593 Levallois cedex.